Sécurité routière: priorités, rapport d'avancement des actions

2000/2136(COS) - 05/12/2000

La commission a adopté le rapport de Ewa HEDKVIST PETERSEN (PSE, S) sur la communication de la Commission. Estimant qu'une recommandation de l'UE concernant les taux maximum d'alcoolémie autorisés ne constitue pas la meilleure solution pour réduire les disparités importantes qui subsistent dans ce domaine entre les États membres, elle réaffirme son soutien à la proposition visant à instaurer dans l'UE un taux maximal d'alcoolémie de 0,5 mg/l. Le rapport ajoute que les États membres devraient contrôler davantage le respect des taux maximum d'alcoolémie. La commission recommande en outre : - l'adoption d'une proposition législative en vue de l'installation de limiteurs de vitesse sur tous les véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes ; - l'octroi d'un soutien supplémentaire au programme européen d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (EuroNCAP) ; - le soutien aux campagnes en faveur du port de la ceinture ; - des recommandations de l'UE sur les meilleures pratiques relatives à des mesures peu coûteuses, à une conception plus sûre des infrastructures routières et à des politiques visant à mettre un terme à l'existence de lieux à haut risque ; - le soutien financier en vue de poursuivre le développement de la base de données communautaire sur les accidents de la route. Le rapport affirme que le prochain programme en matière de sécurité routière pour la période 2002-2010 devrait fixer clairement les priorités essentielles et adopter une approche systématique des problèmes en matière de sécurité routière. Le prochain programme sur la sécurité routière devrait également se consacrer aux principaux problèmes en la matière qui sont communs à tous les États membres, notamment: vitesse excessive et inadaptée, alcool au volant ou absorption de tout autre produit pouvant avoir des effets néfastes sur la conduite, risque élevé d'accident chez les jeunes conducteurs inexpérimentés et absence d'utilisation des équipements de protection, tels que les ceintures de sécurité et les casques. Il faudrait accorder une attention particulière aux usagers les plus vulnérables, tels que les piétons et les cyclistes. Compte tenu du nombre élevé d'accidents mortels parmi les jeunes, la Commission est invitée à envisager, dans la proposition qu'elle présentera sur le permis de conduire, des mesures supplémentaires, y compris un système progressif de formation impliquant plusieurs étapes jusqu'à l'obtention du permis à part entière.